



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BUREAU DES CONCOURS

**ARRÊTÉ DE RESULTAT D'ADMISSION DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN ARTS DU CIRQUE
SESSION 2025**

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités ;**

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003,

Vu la note de service ministérielle n° 2019-104 du 16 juillet 2019

Vu la délibération du jury en date du 18 mars 2025

Arrête

Article 1 :

Le candidat dont le nom suit est admis à la certification complémentaire en arts du cirque :

LE MARQUER Mikaël, professeur certifié d'espagnol, collègue Charles Léandre, La Ferrière aux Etangs.

Article 2 :

L'intéressé bénéficie de la certification complémentaire à la date de délibération du jury.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 4 avril 2025

La rectrice de la région académique de Normandie,
Rectrice de l'académie de Normandie,
Chancelière des universités :
Valérie CABUIL
Signé